

SEANCE DU 26 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel CEZARD, maire.

Date de la convocation : 20/02/2020

Etaient présents : MM Daniel CEZARD, Maire – Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Anouck MICHEL, adjointe - Gisèle GAUDET, adjointe - Gabriel COUTHON - Claude JOLY - Ntelo KINZONZI - Annie FERNANDES - Éric RABATEL - Cindy MARREL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE - Thomas PICHEROT.

ABSENTS et excusés : Gisèle GAUDET, adjointe - Chantal MAJO - Anne-Laure VERGER.

POUVOIRS : Chantal MAJO à Jean-Marc DAMAIS - Gisèle GAUDET à Eric RABATEL - Anne-Laure VERGER à Cindy MARREL.

Secrétaire de séance : Cindy MARREL

Le compte-rendu de la réunion du 22/01/2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Finances :

- Vote du compte de gestion 2019
- Vote du compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Vote des taux de fiscalité 2020
- Vote du Budget primitif 2020

Délibérations :

- Fixation de la durée d'amortissement
- Création de Postes
- Acquisition de terrains

Informations et questions diverses.

- Tour de garde des élections municipales.

Délibération n° D01_2020

Objet : Vote du Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire,
- après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019 qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D02_2020

OBJET : Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Marc DAMAIS, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Daniel CEZARD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2019.
 - DONNE pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.
-

Délibération n° D03_2020

OBJET : Affectation des résultats de 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'excédent constaté lors de l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2019 soit :

RESULTATS DE CLOTURE :

Fonctionnement :	228 297.66 €
Investissement :	547 533.46 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement soit :

228 297.66 € à la section d'investissement.

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° D04_2020

Objet : TAUX FISCALITE 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa proposition concernant la fiscalité 2020.
Il est proposé de ne pas modifier les taux soit :

8.20 % Taxe d'habitation
16.45 % Taxe Foncier Bâti
48.84 % Taxe Foncier non bâti

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** que les taux ne soient pas modifiés,
 - **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.
-

Délibération n° D05_2020**OBJET** : Vote du Budget Primitif 2020

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire, au vu des dépenses obligatoires, des dépenses nécessaires aux investissements indispensables au développement de la Commune,

Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2020 tel qu'il découle des travaux de la commission des finances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020

Dont la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **743 570 €**

Et la Section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **913 970 €**

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° D06_2020**Objet** : Fixation de la durée d'amortissement

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisations comptabilisées au compte 203.

Il indique que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de :

Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées au b) et c)

Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,

Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : logement sociaux, réseaux à très haut débit...).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité DECIDE :

- **DE FIXER** la durée d'amortissement de la manière suivantes,

2046	2018 - VDD	1250.00	5 ans
2046	2019 - VDD	344.00	5 ans

- **CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° D07_2020**Objet** : Création Postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 27/03/2019,

Considérant la liste d'aptitude de la promotion interne pour 2020 au grade d'attaché territorial,

Considérant la nécessité de créer un poste, en raison d'un départ à la retraite,

Il est proposé de créer :

- 1 emploi d'attaché territorial, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020 (promotion interne)

- 1 emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet pour 27 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2020 (suite départ à la retraite).

Considérant la nécessité de supprimer en raison d'avancements de grade, et de départ à la retraite :

- 1 emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} mai 2020
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 22.35 h hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2020

Le tableau des emplois sera modifié au 1^{er} mai 2020.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget 2020.

Délibération n° D08_2020

Objet : acquisition terrains BEJUY

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les héritiers BEJUY proposent de nous vendre à l'euro symbolique, trois parcelles de terrains cadastrées C 517, C 518 et C 277 d'une superficie totale de 4150 m², situées route des Gorges.

Les frais de notaire d'un montant de 150,00 € seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'acquisition de ces terrains,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces administratives, juridiques et comptables en rapport avec ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'année.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le tour de garde Elections municipales du 15 mars 2020 a été établi.

L'entreprise de bucheronnage qui est intervenue dans les Gorges doit remettre en état la route et le ruisseau.

CISPD : Anne-Sophie MAGOTTE :

Le CISPD a mis en place des actions pour lutter contre la délinquance. Une prise en charge des élèves exclus temporairement du collège ou lycée est organisée. L'établissement appelle le Pôle Jeunesse de la communauté de communes qui fera prendre en charge par des éducateurs, les jeunes afin de les occuper pendant ces périodes exclusions.

Rappel dates :

- 7/3 vendre de flammekueche - foot vétérans
- 14/3 concert chansons Balavoine - AFR
- 22/3 Loto BCFD
- 28/3 Nettoyage de printemps

Réunion CCAS le 11 mars 2020 à 20h : vote du CA 2019 et BP 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h

Ainsi fait et délibéré le, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
DAMAIS Jean-Marc	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
GAUDET Gisèle	3 ^{ème} Adjointe	Pouvoir à E. RABATEL
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	Pouvoir à JM DAMAIS
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	Pouvoir à C. MARREL